

**Ce PV sera approuvé lors de l'AG du 22 avril 2023 à Eupen**

***SOCIETE ROYALE  
CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE®***

*association sans but lucratif*

*Société fondée en 1957*

*N° entreprise 412.040.360*

**Rapport de l'Assemblée générale ordinaire des Cercles des Naturalistes de Belgique – à l'OCA  
à Grapfontaine, 11 juin 2022**

Présent(e)s : voir liste dans le registre des AG.

Excusé(e)s : voir liste dans le registre des AG.

0. Introduction à la réunion (15 h)

Ch. Vermonden et G. Robert accueillent les membres. Quelques membres signalent ne pas avoir reçu la convocation. Pour rappel, une première convocation a été envoyée par courrier à l'ensemble des membres en règle de cotisation les invitant à une AG extraordinaire le 14 mai ; toutefois, n'ayant pas atteint le quorum nécessaire (2/3 des membres), une nouvelle AG extraordinaire a été fixée en même temps que l'Assemblée générale ordinaire, le 11 juin. La plupart des membres ont aussi reçu la convocation par courriel. Toutefois, comme la base de données est actuellement revue (informatisée), beaucoup de membres ont reçu un courrier de convocation, leur demandant de communiquer leur adresse courriel.

G. Robert est ravi de recevoir les membres à l'OCA (une AG y avait été organisée en 2014). Synthétiquement, G. Robert explique l'intérêt de disposer d'un tel outil astronomique dans la région de Neufchâteau où le ciel est encore très lumineux (peu de pollution lumineuse). Les infrastructures de l'OCA permettent d'accueillir du grand public (les nuits insolites, écoles, activités naturalistes) mais aussi des astronomes amateurs. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de visiter les infrastructures après les 2 AG.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juin 2021 à Namur

Les membres présents à cette AG constatent ne pas avoir reçu le PV du 5 juin 2021. Effectivement, ce PV n'a pas été envoyé à l'ensemble des délégué(e)s de section, comme il aurait dû l'être. Nous vous prions de nous en excuser. Dès lors, il sera envoyé par courriel à l'ensemble des membres. Sous réserve d'éventuelles corrections/remarques, le procès-verbal de l'AG du 5 juin 2021 est adopté.

2. Comptes de l'exercice 2021 (voir annexes)

Ch. Vermonden présente sous forme de power point les dépenses et les recettes 2021, le bilan et le rapport de gestion. Le poste « rémunérations » est sans conteste le plus important et il est couvert

essentiellement par les subsides de la Communauté française et de la Région Wallonne.

Les délégué(e)s de section ont reçu un courrier CNB pour qu'ils/elles communiquent leurs activités pour justifier les subsides octroyés en Education permanente.

Nous sommes évidemment toujours à la recherche de subsides (formation des conservateurs de réserves naturelles ou formation « Climat - Biodiversité ») à intégrer dans la formation des candidats Guides-Nature ou pour monter de nouveaux projets.

La reprise des classes vertes (écoles secondaires et Hautes Ecoles), stages, leçons de nature, nuits insolites, activités des sections a fait augmenter le chiffre d'affaires 2021, par rapport à 2020 qui était bien entendu mauvais à cause du Covid. Par contre, les dons 2021 ont été moindres par rapport à 2020, même s'ils restent récurrents (merci à tous les membres qui font des dons ; possibilité de déductibilité fiscale).

Th. Malbert présente l'évolution de la trésorerie entre 2018 et 2021 et rappelle qu'en 2021 les CNB ont bénéficié de l'allocation Covid (chômage) pour le personnel, sur la période janvier-mars.

L'exercice 2021 se clôture donc avec un solde positif de 101.877 €, ce qui nous permettra de reconstituer une partie des réserves que L. Woué avaient précédemment constituées ; c'est d'ailleurs grâce à ces réserves que les CNB ont pu passer le mauvais cap « Covid ».

La comptabilité est très bien tenue par Michèle Dieudonné et ses collègues Patrice Gohy et Karen Blondeau.

C. Cassimans s'interroge sur la possibilité de placer ces réserves sur des comptes à 3 ou 6 mois, qui rapportent plus que les comptes épargne.

Par ailleurs, Ch. Vermonden informe que nous allons négocier avec la banque CBC pour ne plus devoir payer des frais bancaires pour les sections qui disposent d'une carte qu'elles n'utilisent pas. Si nécessaire, les délégué(e)s des sections concernées seront invité(e)s à rendre la carte bancaire.

M. Dieudonné signale que le prêt relatif au Coup de Coeur court jusqu'en 2026.

Un responsable de section, qui ne dispose pas de compte, s'informe sur quel compte verser les « revenus » d'activités que la section organise. Ces montants sont à verser sur le compte « Dons » pour fin décembre (document annuel à communiquer à M. Dieudonné).

### 3. Rapport des vérificateurs aux comptes

Ch. Vermonden lit le rapport de Jean-Claude Damilot, vérificateur aux comptes, qui conseille l'Assemblée générale d'approuver l'ensemble des comptes et bilan de l'année 2021.

## **L'Assemblée générale approuve les comptes et bilan 2021.**

### 4. Rapport général sur les activités de la société en 2021 (voir annexe)

Ch. Vermonden présente le rapport d'activités 2021 et en remet une copie aux membres présents. De plus, ce document sera mis sur le site internet. Toutes remarques peuvent être communiquées à Ch. Vermonden : [christophe.vermonden@cercles-naturalistes.be](mailto:christophe.vermonden@cercles-naturalistes.be)

Le cœur de métier des CNB est et reste la formation des candidats Guides-Nature. La nouvelle formule qui a démarré en mars 2021 rencontre un beau succès même s'il reste des améliorations à apporter. Les délégué(e)s et président(e)s de section sont invité(e)s à se rendre aux travaux pratiques des candidats Guides-Nature (TPGN) pour les rencontrer et faire connaissance ; par ailleurs, les

candidats Guides-Nature doivent participer à au moins 3 activités proposées par les sections.

Une plate-forme pour la gestion des demandes d'activités avec Guides-Nature devrait être opérationnelle en septembre 2023 (pour info, ce matin les délégué(e)s de section étaient invité(e)s à s'exprimer sur la conception de cette plate-forme).

Les délégué(e)s de section sont aussi invité(e)s à renvoyer à Vierves de courts rapports d'activités afin de pouvoir justifier les subsides. En 2024, un subside supplémentaire sera ainsi sollicité auprès de la Communauté française (Education permanente), ce qui suppose une augmentation du volume d'activités qui peuvent y prétendre, et une meilleure explication de leur approche.

Ch. Vermonden rappelle l'importance et l'intérêt de signaler à Vierves toutes les activités proposées par les sections (événements, stands, etc.).

Les priorités restent évidemment la formation des candidats Guides-Nature, les stages et bains de nature mais aussi celle des groupes scolaires pour le secondaire et le supérieur.

A côté de la formation, un dossier pour le projet de Parc National dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (PN ESM) a été introduit en 2021, à la suite d'un appel à projets lancé par la Ministre. A ce stade, le projet PN ESM a été retenu avec 3 autres projets. A terme, 2 de ces projets seront adoptés et concrétisés. Ce gros chantier nécessite énergie et compétence ; une Coalition territoriale a été mise en place avec divers partenaires concernés par la conservation de la nature et l'écotourisme (Communes, des propriétaires, agriculteurs, associations naturalistes, culturelles et des citoyens, etc.). La candidature finale doit être introduite auprès du Gouvernement wallon pour le 2/10/2022.

Les CNB sont aussi associés au collectif « Stop aux dérives de la chasse » qui revendique des mesures en faveur de la biodiversité et du bien-être animal, et insiste sur l'importance du rôle multifonctionnel des forêts. Une pétition est mise en ligne pour interpeller le Gouvernement wallon ; chacun(e) est invité(e) à la signer. M. Pontegnien insiste sur l'importance de dialoguer avec les propriétaires forestiers.

En matière de visibilité des CNB, notons que T. Dumortier (Emission Le Jardin Extraordinaire) est toujours preneur d'informations en provenance des CNB.

#### 5. Décharge aux administrateurs et administrateur-délégué

L'Assemblée générale, unanime, donne décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-délégué. Ch. Vermonden remercie pour la confiance donnée au Conseil de direction et en son nom, remercie le travail fourni par les Administrateurs et par tous les bénévoles des sections.

#### 6. Projet de budget et d'activités 2022 (voir power point en annexe)

Comme déjà signalé, la priorité est mise sur la formation des candidats Guides-Nature. A ce stade, 25 % des Guides-Nature sont brevetés mais parmi eux beaucoup ne guident pas alors que l'investissement est important tant à leur niveau, qu'au niveau des écopédagogues. D'où la nouvelle version de la formation et la mise en place d'une plate-forme de demandes de réservation d'activités avec des Guides-Nature.

C. Cassimans rappelle qu'il existe un n° de téléphone dédié aux demandes de Guides-Nature. Certes, cela peut aider mais cela suppose d'engager du personnel pour traiter ces demandes. La plate-forme devrait faciliter le traitement de ces demandes via un paramétrage de cette plate-forme (cf réunion de ce matin avec les délégué (e)s de section).

En interne, la structure professionnelle doit être améliorée pour qu'elle soit mieux au service des membres, des sections, des « clients » et des projets. Les CNB ont depuis des années un savoir-faire à faire savoir.

C. Cassimans constate par exemple qu'en utilisant le site internet pour commander ou envoyer un courriel, il ne reçoit pas d'accusé de réception. Ce sont effectivement des procédures qui doivent être améliorées.

Nous souhaiterions que les sections puissent réserver des week-ends à l'Ecosite.

Les CNB devraient être aussi exemplaires en matière de qualité environnementale (panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiments, éviter le recours au plastique (bouteilles d'eau), récupération de l'eau pluie, etc.).

Ch. Vermonden informe que le nom CNB ne change pas. A ce jour, la marque GUIDE NATURE est déposée au bureau Benelux de la propriété intellectuelle, avec une échéance au 12/03/2028 et la marque CNB est aussi déposée auprès du même bureau, avec une échéance au 7/1/2027. Une demande sera effectuée au niveau européen.

Priorité sera mise aussi sur l'Ecosite au cœur du futur (?) Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse en particulier en termes de visibilité accrue et d'image positive.

Des partenariats/synergies avec d'autres associations (LRBPO et Ardenne & Gaume) sont développés. Ainsi, dans le cadre de l'acquisition de terrains pour compléter le réseau de réserves naturelles existantes, les CNB, la LRBPO et Ardenne & Gaume se sont associées pour répondre à cet appel de la Région Wallonne (un budget de 4.500.000 € est disponible jusqu'au 31/12/2022). Les représentants des sections et l'ensemble des membres sont invités à communiquer les coordonnées des terrains susceptibles d'être retenus pour leur biodiversité. A cet effet, une adresse email est dédiée à recevoir ces coordonnées : [reserves.naturelles@cercles-naturalistes.be](mailto:reserves.naturelles@cercles-naturalistes.be)

B. Clesse a préparé un document présentant l'intérêt de créer des réserves naturelles mycologiques qui sera présenté au point 12.

Les CNB participent aussi à des événements tels que le FINN. Cette année, les CNB bénéficieront d'un stand de 9 mètres linéaires ; les sections pourraient être invitées à présenter leur programme d'activités. Appel sera fait aux délégué(e)s de sections. Des conférences sont également prévues.

## 7. Fixation du montant de la cotisation

L'Assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation en 2023.

## 8. Situation des sections

Paul Watteyne présente la nouvelle section « Entre Haine et Honnelle » qui couvre les communes de Boussu, Frameries, Honnelle, Colfontaine et Dour. La section compte 3 Guides-Nature ; ils ont donné une conférence sur les abeilles solitaires qui a attiré 50 personnes ! Ils ont créé une page Facebook et disposent ainsi d'une liste de personnes auxquelles des activités sont proposées (carrière d'Obourg). Un des membres est aussi conservateur d'un terriil.

Les banques demandant maintenant une décision de l'Assemblée générale lors d'un changement de trésorier au sein des sections, Ch. Paquet informe qu'au sein de la section des « Guides-Nature du Brabant », Colette Schaeck, trésorière, est démissionnaire et est remplacée par Carine Haven.

Ch. Paquet informe que deux sections ont cessé leur activités (de plus, les responsables ne sont plus membres) :

La Chabotte à Ciney (Xavier Antedamus) ;  
CJN Les Moineaux à Hannut (Samantha De Deyn).

En outre, de par les statuts, les mandats des président(e)s et trésorier (ère)s sont à renouveler tous les 4 ans.

Dès lors, l'Assemblée générale décide de :

nommer Paul Watteyne, président, et Jacques Berry, trésorier, de la section « Entre Haine et Honnelle » ;

nommer Carine Haven, trésorière, en remplacement de Colette Schaeck, démissionnaire, de la section « Guides-Nature du Brabant » ;

démettre Xavier Antedamus, président, de la section « La Chabotte » ;

démettre Samantha De Deyn, présidente, de la section « CJN Les moineaux » ;

renouveler les mandats de président(e)s et trésorier (ère)s de toutes les sections CNB.

Une représentante de la section « Niverolle – Mouquet » s'interroge sur la manière de désigner une présidence au sein d'une section, contact sera pris par un membre du conseil de direction pour clarifier cela.

## 9. Nominations et démissions (Administrateur et Vérificateur aux comptes)

Ch.Vermonden rappelle que tous les 4 ans les mandats des administrateurs sont à renouveler. Ainsi, en 2022, pour raisons de santé, Andrée Lafontaine et François Corhay ont demandé à ne pas renouveler leur mandat. Françoise Ramaut a aussi demandé à ne pas renouveler son mandat ; par contre, elle poursuit ses activités au sein de la section « Noctule ».

Nous remercions ces trois administrateurs pour tout le travail fourni.

Ch.Vermonden lit le courrier rédigé par Léon Woué (voir en annexe) qui informe l'Assemblée générale qu'il démissionne comme administrateur et comme administrateur-délégué. Ce moment très émouvant est palpable au sein de l'Assemblée. En effet, L. Woué a créé les CNB en 1957 et a œuvré toute sa vie pour la conservation de la nature. Même si L. Woué avait préparé la relève, le Covid a fortement perturbé tant L. Woué que la transition. L. Woué est président honoraire fondateur.

Ch. Vermonden propose qu'au sein de chaque section un arbre ou une haie soit planté en l'honneur de L. Woué et porte ainsi son nom. Giles Robert propose de nommer la principale coupole « Léon Woué ».

Deux candidats administrateurs ont été cooptés :

Sandra Moreels : Guide-Nature qui a assuré pendant quelques années les demandes à la carte au sein de la section des « Guides-Nature du Brabant » ; actuellement, elle préside la section de Liège. Elle dispose d'un diplôme de géographe ; professionnellement, elle gère notamment les marchés publics de communication à Bruxelles-Environnement ;

Michaël Pontegnie : Guide-Nature qui a été responsable de la section CJN à Leval-Trahegnies pendant quelques années. Il a aussi été administrateur au sein des CNB. Professionnellement, ayant fait des études d'ingénieur des Eaux et Forêts, il a un mi-temps (indépendant) de gestionnaire forestier.

Ensuite, chaque administrateur rééligible se présente.

L'Assemblée générale acte la démission des administrateurs suivants :

Léon Woué ;  
François Corhay ;  
Andrée Lafontaine ;  
Françoise Ramaut.

L'Assemblée générale acte la nomination des administrateurs suivants :

Sandra Moreels ;  
Michaël Pontegnie.

L'Assemblée générale acte la réélection des administrateurs suivants :

Christophe Vermonden ;  
Jean-Marie Boudart ;  
Christian Paquet ;  
Thierry Malbert ;  
Elisabeth Fauville ;  
Alain Boenten ;  
Marie-Eve Castermans ;  
Bernadette Dandois ;  
Jean-Marc Fauville ;  
Françoise Henrotte ;  
Jacques Houbart.

**L'Assemblée générale acte que le vérificateur aux comptes, Jean-Claude Damilot, accepte de poursuivre son mandat.**

**Christophe Vermonden est nommé administrateur délégué.**

10. Fixation de la rémunération de l'Administrateur-délégué (Ch. Vermonden sort momentanément de la salle de réunion)

Jean-Marie Boudart informe que depuis le 1er février 2022 Ch Vermonden preste en principe un jour/semaine à Vierves pour assurer le suivi de la coordination (à noter qu'il preste souvent bien plus d'heures que celles correspondant à 1/5ème temps). Il a ainsi proposé de prendre un 4/5ème temps auprès de son employeur ; cet 1/5ème temps est presté comme indépendant.

Contacts pris auprès de son comptable, Ch.Vermonden a estimé sa rémunération à 473 € mensuels nets hors frais de déplacement. Il établira des factures mensuelles pour justifier ce montant.

**Le Conseil d'administration a donné son accord et soumet cette demande à l'Assemblée générale qui donne son accord sur ce montant de rémunération.**

11. Communications et divers

Ch. Vermonden présente le document préparé par B. Clesse sur les critères retenus pour acquérir des prairies maigres (cf point 7) afin d'y constituer des réserves naturelles mycologiques. En effet, il n'existe qu'une seule réserve naturelle mycologique en Suisse. Cela pourrait donc être une première pour la Belgique. M. Pontegnie attire l'attention sur la problématique des baux à ferme.

Ch. Paquet informe qu'actuellement, selon le comparateur d'énergie, Cwape, Cociter pratique des prix d'énergie moindres que les autres fournisseurs. Toutefois, pour bénéficier de ces prix, le client doit prendre une part de 250 € auprès d'une des coopératives associées. Souscrire auprès de Cociter contribue à la lutte contre les dérèglements climatiques, à la valorisation de l'énergie verte et locale (région wallonne) et constitue dès lors un geste pour la protection de la nature.

Pour le “Coup de Coeur” de Vierves (un des 6 contrats), le bénéfice estimé s’élève à 1.000 € - 250 € de parts, soit 750 € ; ce qui n'est pas négligeable vu le contexte actuel.

Fin de l'Assemblée générale ordinaire à 18 h.

Pour le Conseil de direction, E. Fauville.



Cercles des Naturalistes de Belgique® - association sans but lucratif  
Siège social : rue des Ecoles 21 B – 5670 Vierves-sur-Viroin Tél. : 060 399878  
Président Fondateur honoraire : Léon Woué  
Courriel : [info@cercles-naturalistes.be](mailto:info@cercles-naturalistes.be)